

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

8 - 10 novembre 2021
Lac de Vouglans

Éléments de compte-rendu

« L'accueil du public sur les sites du Conservatoire du littoral »

Qu'est-ce que l'accueil du public sur les terrains du Conservatoire du littoral et plus largement dans un espace naturel ? Quel est le rôle de l'agent du littoral sur ce sujet ? Quels avantages pour le gestionnaire et le Conservatoire ? Comment faire « vivre » le patrimoine, matériel et immatériel ? Quelles compétences sont nécessaires ? Quels partenariats est-il possible d'engager pour développer cette action ? A travers un atelier de réflexion et des retours d'expérience, nous réfléchirons aux actions qui peuvent être engagées localement et mises en place. Cette thématique vaste va du contact avec les usagers aux visites organisées, encadrées. Une facette du métier d'agent du littoral omniprésente dans leur quotidien et clairement identifiée dans l'axe 5 des orientations stratégiques Garderie validées par le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral.

Première mission : en 4 petits groupes, les participants ont apporté des éléments de réponses à la question *Quel devrait être l'accueil du public sur les lacs du Conservatoire du littoral ?*

Les éléments signalés :

- Accès au site depuis le réseau routier (signalisation)
- Infrastructures d'accueil (parkings, poubelles) – accès PMR
- Pédagogie (panneaux d'info, observatoires)
- Des animations organisées par les gardes nature (accès à zones restreintes)
- La communication, la valorisation des sites (OT, presse)
- Des outils d'évaluation de la fréquentation
- Poser des limites d'accueil au public – capacité de charge des sites
- La surveillance du site (police – présence)
- L'appropriation par le public (ça devient LEUR site)
- Les relations agents/public
- Typologie d'usages (particuliers ou pro)
- Typologie d'accueil, encadrement (signalétique ou absence de signalétique – degré d'encadrement)
- Contraintes surveillance – règlement => missions de police
- Élaboration de conventions (usage, gestion, animation)
- Sécurisation du public
- Partage et immersion
- Sensibilisation (pédagogie)
- Accueil en présentiel ou digitalisé (virtuel) – appli, visite virtuelle – chasse au trésor...
- Infrastructures et degré d'équipement
- Créer matrice usages/besoins en lien avec le niveau d'équipement du site
- Préservation de la biodiversité et du site
- Usage : quelle orientation, quels usages
- Concertation : recueillir attentes public-élus-association éducation environnement-autres associations (chasse, pêche, etc)
- Réglementation – texte réglementaire autorisé/pas interdit => surveillance
- Aménagements – équipements – signalétique
- Accessibilité (PMR...)
- Gestion de la fréquentation (conditionne les aménagements)=> outils d'évaluation

- Information – pédagogie => respect de la réglementation
- Responsabilité : sécurisation – assurances
- Valorisation financière du site (cf conventions) – question de l'accès payant aux parkings, observatoires, etc
- Définir l'objectif d'accueil du site (enjeux paysagers – environnementaux – sécurité – moyens humains/financiers)
- Type d'infrastructures d'accueil (stationnement – sentiers)
- Information du public (signalétique – observatoire – balisage)
- Sécurité (conventions en fonction des usages)
- Quels services associés (déchets – toilette – équipement d'accueil)
- Surveillance / réglementation
- Gérer comportements du public (incivilités, privatisation camping-cars etc)
- Entretien du site et des infrastructures
- Animation pédagogique ou pas (cf moyens financiers/humains)
- Anticipation de l'évolution des usages et des pratiques (appli, VTT électrique, nuisances sonores, drones etc)

4 aspects ont fait l'objet d'un développement en ateliers :

1-L'appropriation par le public

L'appropriation par le public et les partenaires locaux représente le degré d'adhésion au projet conduit par le Conservatoire et ses partenaires, qui va déterminer directement le maintien de la qualité et de l'intégrité du site, les conditions de durabilité des aménagements ainsi que les coûts futurs d'entretien.

Cette appropriation se construit dans le cadre d'une véritable stratégie dès l'acquisition et le projet d'aménagement du site en développant une force de persuasion auprès des gestionnaires, des élus, puis auprès du grand public. Cette stratégie doit mettre en œuvre une communication adaptée et proportionnée au public visé en menant cette concertation permanente et flexible.

La concertation intègre bon nombre d'arrière-pensées de la part du maître d'ouvrage pour ne pas verser dans une impasse constituée d'un « magma » d'avis contradictoires et non constructifs. Elle induit une forme de « manipulation bienveillante » pour orienter le projet d'aménagement selon l'économie générale et l'intérêt général du projet dont est dépositaire le maître d'ouvrage et financeur.

Les conventions qui encadrent ces usages liés à l'accueil du public ou à une tradition (chasse...) proposent des « bornes » sujettes à interprétation sur le terrain pour susciter des comportements vertueux et exemplaires.

L'appropriation appuyée sur une concertation intelligente et progressive permet donc de consolider les projets et de les intégrer dans l'aménagement d'un territoire.

2-L'anticipation de l'évolution des usages et des pratiques

(applications, vtt électrique, nuisances sonores, drones ...)

Usages et pratiques : nouvelles pratiques qui utilisent l'espace comme support aux activités

Constat : Développement du nombre de pratiquants et de la diversité des pratiques sur les mêmes lieux, Autorisées ou non autorisées. Ex : Sentiers balisés rando ou pistes accessible ; VAE / piéton / cani cross / équestres/

En quoi cela pose problème ? : diffusion des pratiques hors sentiers (dégradation environnement mais aussi problème sécu) ; cohabitation conflictuelle (vitesse, confort d'usage) ; dégradation des milieux.

Propositions : lobbying au niveau national pour intégrer les limites de l'utilisation des objets au moment de la vente ; agir au niveau de la promotion et structuration des activités : OT/ PDESI / club / fédé : instances de concertation : Comité de gestion / comité des lacs ; sur site : doubler les parcours si possible ; information « charte bonne conduite » via un QR code à télécharger sur panneau accueil

Usages et pratiques : cas spécifique du camping Car / intrusion nocturne dans les sites

Constat : dégradations des équipements restrictifs ; signalétique insuffisante et manque moyens de surveillance ; applications prescriptrices

En quoi cela pose problème ? : déchets, feux, impacts sur l'environnement (dalles rocheuses, ornières ...)

Propositions : faciliter des aires aménagées avec les communes ; surveillance indispensables pour éviter le bivouac ; assurer veille sur appli (local / national)

Usages et pratiques : cas spécifique des activités ayant des impacts sonores

Constat : les sources sonores sont essentiellement les enceintes, les drones

En quoi cela pose problème ? : dérangement des espèces, dérangement des autres usagers

Propositions : a minima le picto « silence » (informatif) ; opération Com : « site du CDL = Zone de silence = un label ou une réglementation à intégrer dans les textes régissant le CDL à l'instar des PN ; A inclure dans « la charte de bonne conduite » via QR code

Usages et pratiques : cas des activités promues via des appli numériques

Constat : aucune maîtrise des circuits, pratiques, usages....

En quoi cela pose problème ? : pas de prise en compte des règles locales d'usages

Propositions : sur site, bloquer les accès via des barrières, plantations, merlon ETC. aux véhicules motorisés ; au niveau national : assurer une veille pour demander aux webmaster des sites de corriger des informations par une demande institutionnelle

Conclusion : problèmes de comportements inadaptés. Des pratiquants nouvelles générations non éduqués dans un contexte de démocratisation globale de l'accès aux espaces naturels. Des moyens humains pas forcément suffisants pour sensibiliser.

Pas de recettes miracles, mais l'information sur les règles de bonne conduite à diffuser. Il reste à identifier les moyens de diffusion.

3-Règlementation – Surveillance – Gestion fréquentation et comportements

proposition d'actions

Partir d'un constat, d'un besoin de gestion d'incivilités, de comportements inappropriés, de risques par rapport aux enjeux biodiversité (cf. Plan de gestion), de potentiels conflits d'usage => Constat qui peut venir d'élus, gestionnaires, propriétaires, usagers...

Si constat partagé => 1) élaboration/rédaction d'une réglementation : arrêtés municipaux, préfectoraux, etc. à adapter en fonction des enjeux, du site et de la saison. 2) Engagement des élus et/ou gestionnaires à commissionner des agents

Partager/faire valider le texte par les partenaires chargés de missions de police de l'environnement (OFB, DDTM, Gendarmerie, ONF, Garde particulier champêtre, Fédé de chasse, procureur pour la mise en place d'une procédure pénale « effective »...).

Phase de sensibilisation, d'information et de pédagogie => Mise en place d'une signalétique, opérations de communication dans les médias locaux, actions de police interservices (gendarmerie, OFB, Garde du littoral ... avant phase de répression « réelle »

1er Bilan => infraction relevées et nombre, évolution de la fréquentation du site, difficultés de compréhension du public, « efficacité » de la réglementation, points positifs (avis des élus et riverains,...)

Adaptation, anticipation des moyens de contrôle en fonction de la fréquentation du site, de la saisonnalité, et du respect de la réglementation. Eventuellement adaptation de la politique pénale en fonction des éventuelles difficultés d'application de la réglementation.

Veille réglementaire sur l'évolution des usages.

4-Méthodologie d'accueil du public centré sur les infrastructures

Propositions et préconisations

A-Étapes

1. Premices de réflexion - Diagnostic
2. Faire un bilan sur l'état de la fréquentation actuel et les besoins futurs
3. Faire un bilan sur les infrastructures existantes sur le site (places de parking PMR, cabanon, accès eau, etc.) et de la signalétique
4. Rédiger une note sur :

- les enjeux écologiques, touristiques, économiques, paysager
 - la faisabilité du projet en cohérence avec le plan de gestion (secteurs à aménager, sobriété des infra, type d'équipement, type de public cible, accès au site, éloignement avec les autres infrastructures d'accueil, longueur des sentiers/type d'activité, etc.)
 - l'accès du site > site payant ou non ?
5. Si site dédié à l'accueil des PMR, y en a-t-il déjà d'installés sur le territoire ? d'ordre divers (hébergement, restauration, autres activités)
 6. Le site est-il propice à les accueillir des PMR (parking spécialisé, facilité d'accès, pente, etc.) ?

B-Avant-projet

1. Définir les thèmes des sites d'accueil et le niveau d'encadrement et de signalétique recherché :
 - Accueil PMR, scolaire : signalétique importante et équipement fréquent sur le trajet, stations de repos et espaces d'accueil de groupes
 - Accueil promeneurs, publics avertis, déambulation libre : signalétique essentielle, peu de stations d'interprétations
2. Ouvrir une concertation avec les professionnels spécialisés dans l'accueil PMR locaux (ou autre public ex : scolaires) pour cibler leurs besoins (EPHAD, maisons d'accueil, centres de rééducation, associations, etc.) à l'échelle du territoire (département, communautés de communes, communes, etc.) + leur expliquer nos moyens et la faisabilité du projet (sensibilité de l'espace naturel)
3. Type d'infrastructures d'accueil (stationnement, sentiers, etc.) :
 - Imaginer l'accessibilité du site en fonction de l'offre en place – intégrer la mobilité jusqu'au site = desserte transports en communs, piste cyclable, éloignement avec les grandes voies de circulation (autoroute, etc.)
 - Identifier les places de stationnement spécialisées, circulation facile pour véhicules transports PMR, accueil ânes de guidage, chiens
 - Présence de service ou non et besoins : toilettes, poubelles, abris pluie, luminosité, point d'eau, vestiaire, zone de pique-nique/préparation en sortie de véhicule (bancs et tables)
 - Équipements spécialisés PMR : fil d'ariane, chasse roue, bancs, stations de repos
4. Définir l'impact et l'empreinte de la mise en œuvre du sentier sur la quiétude et la biodiversité du site :
 - Type de revêtement/équipements
 - Sensibilité de certaines espèces > évitement de zones à préconiser au vu de la fréquentation et risque de dérangement
5. Entretien du site
 - Moyens disponibles pour l'entretien du site
 - Moyens disponibles pour le nettoyage/propreté des infrastructures de service
 - Technologie existante pour mécaniser l'entretien
 - Chiffrage – Prévoir un budget (financement matériel et effectifs)
 - Si équipements spécialisés PMR, fréquence de passage et sensibilité des infra (fil d'ariane et chasse roue qui retient les feuilles, mobilier durable, etc.)
6. Ouvrir une concertation avec les élus du secteur pour identifier leurs attentes, leurs besoins et ouvrir la négociation pour négocier :
 - Les espaces de quiétude = aménagements de mise en défend et fermeture du site pendant les périodes d'hivernage, de reproduction, etc.
 - La prise en charge de l'entretien
7. Statuer sur la digitalisation ou non de ce site :
 - Accès du site via visite virtuelle,
 - Accompagnement parcours PMR via une application GPS, audioguides, etc.
 - Proposition d'activité complémentaire : géocaching, chasse aux trésors, autres jeux.

C-Consignes de mise en œuvre

Prévoir une expertise sécurité sur le site : ex expertise diagnostic sanitaire santé ONF sur les arbres et prévoir ce diagnostic tous les 5 ans après l'installation des infra et l'ouverture du site, élagage, éboulement, glissement, niveaux d'eau/risque inondation, etc. ;

Prévoir les démarches administratives de déclaration et/ou d'autorisation des travaux (dossier loi sur l'eau, EIN site Natura 2000, réseaux aériens et souterrains, etc.) ;

D-Points de vigilance

- Être vigilant sur le type de matériaux que l'on utilisera : constat ce qu'on ne veut pas et ce que l'on veut (bois local, matériaux de réemploi, durable, etc.) et offre locale (bois, pierres, concassé, etc.) ;
- Équipement minimaliste et non ostentatoire = SOBRIETE et REVERSIBILITE. Éviter les signatures des entrepreneurs, « marque de fabrique » et rester fidèle à l'intégration du paysage et à la charte graphique du Conservatoire du littoral ;
- Essayer de réduire l'impact écologique au maximum en utilisant les infrastructures déjà en place.
 - Respecter l'engagement ferme du Cdl = zéro imperméabilisation du sol,
 - Parking enherbé,
 - Ex : si cabanon/ruine le restaurer > état des lieux des infra qui existent et à rénover, équipement signalétique et d'information de réemploi ;
 - Être vigilant sur la réglementation en œuvre sur le site (zonages environnementaux, PLU, Pnr/PN, etc.)
- Imaginer ce projet avec humilité = convenir et faire accepter par tous les acteurs qu'après 10 ans d'existence du site, celui-ci devra être renouvelé et actualisé (support, mobilier, thème d'interprétation, pédagogie, etc.)
- Anticiper les conflits d'usage : PMR vs. cyclistes, VTT, cavaliers
 - Prévoir traversée vélo-voie, routes, par infrastructures diverses (chicane, barrière, panneau, silhouettes PMR et animaux)
 - Panneaux et affiches « blague » qui attirent l'attention
 - Panneaux respect faune et quiétude

E-Idees complémentaires

Penser à créer une note spécialisée sur l'accueil PMR sur espaces naturels – sites du Conservatoire du littoral pour mutualiser les expériences et actions en œuvre sur nos sites :

- Partage du cahier des charges
- Partage des étapes à suivre et recommandations
- Partage des erreurs, problèmes techniques de réalisation, problématique d'entretien
- Partage des retours sur usage des applications mobiles (spécialisées PMR, géocaching, naturalistes, etc.) et attrait de la fréquentation
- Intégrer cette note à la plateforme « Sentinelles »

À télécharger

documents présentés

Actualités de la mission Garderie

présentées par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

télécharger ↗

visites effectuées

9 novembre - site du bois de Bonnan, grotte des Forges,
visite avec pratique de la spéléologie accompagnée
par un moniteur de la base nautique de Bellecin.

10 novembre - site Sous les côtes

par Laurent Berger, Agent patrimonial responsable du triage de Clairvaux Nord, Office national des forêts et Frank Horon, Chargé de mission Lacs Alpes du nord – Jura, Délégation Lacs du Conservatoire du littoral

